

Tirage au sort de l'ordre de départ pour la première partie de l'épreuve

À l'exception des épreuves seniors des Championnats canadiens de patinage artistique, l'ordre de départ des concurrents pour chaque épreuve est tiré au sort par le spécialiste des données, conjointement avec le représentant technique. Le tirage au sort peut être fait manuellement ou par ordinateur.

Pour la première ou l'unique partie d'une épreuve, le tirage peut être fait jusqu'à 30 jours d'avance. Le tirage doit être fait une fois, puis affiché et annoncé.

Tirage au sort de l'ordre de départ pour les parties subséquentes de l'épreuve

La détermination des groupes d'échauffement et l'ordre de départ des concurrents pour les parties subséquentes d'une épreuve est déterminé à partir des résultats de la partie précédente de la compétition en question et le tirage devrait avoir lieu dès qu'il est pratique de le faire après l'achèvement de la première partie :

- patinage en simple et en couple : à partir des résultats du programme court;
- danse libre : à partir des résultats des danses sur tracé / de la danse rythmique;
- patinage synchronisé : à partir des résultats du programme court ou de la première exécution du programme de style libre, le cas échéant.

Pour chaque partie suivante d'une épreuve, aussitôt que possible après la détermination des résultats de la partie précédente, les concurrents seront divisés (dans l'ordre où ils se sont classés dans la première partie) dans le plus petit nombre possible de groupes égaux, où chaque groupe n'est pas plus gros que le groupe d'échauffement applicable. Si le nombre de concurrents n'est pas divisible en groupes égaux, le dernier groupe qui doit patiner (et autant de groupes précédents que nécessaire) doit compter un concurrent de plus que le premier groupe. Le groupe de concurrents s'étant placé le dernier doit patiner en premier, le groupe de concurrents s'étant placé l'avant-dernier doit patiner en second et ainsi de suite.

Si deux ou plusieurs concurrents sont ex aequo pour la même place à la fin de la partie précédente, ils seront tirés au sort dans le même groupe. Au besoin, le groupe immédiatement précédent aura un nombre inférieur de patineurs qui correspond au nombre de patineurs ajouté au groupe suivant.

Une fois que les groupes d'échauffement ont été établis la méthode suivante sera utilisée pour déterminer l'ordre de départ dans les parties subséquentes.



SKATE/PATINAGE CANADA
NEW BRUNSWICK/NOUVEAU BRUNSWICK

Sous-groupes d'un groupe d'échauffement

L'ordre de patinage des deux derniers groupes d'échauffement sera tiré au sort pour les répartir en quatre sous-groupes (deux sous-groupes par groupe d'échauffement). Si le nombre de concurrents ne peut être divisé également, le deuxième sous-groupe à patiner contiendra un concurrent de plus que le premier sous-groupe. Les concurrents obtenant des classements plus élevés seront placés dans le dernier sous-groupe d'un groupe d'échauffement. Dans chaque sous-groupe, un tirage au sort aura lieu pour déterminer l'ordre de départ.

Tous les concurrents classés dans des groupes d'échauffement supplémentaires seront tirés au sort.

Renseignements généraux pour les tirages au sort de toutes les parties

Pour le tirage au sort ou les sous-groupes d'un groupe d'échauffement, l'ordre du tirage au sort pour les concurrents à égalité sera tout d'abord déterminé par un tirage au sort séparé, avant le tirage au sort de l'ordre de départ.

L'ordre de départ de la partie subséquente d'une épreuve est affiché dès que possible, après l'affichage des résultats de la partie précédente.

Exception au tirage au sort pour toutes les parties

Si un concurrent participe à plus d'une épreuve d'une compétition et l'horaire l'empêche de pleinement participer, le représentant technique de la compétition peut affecter le concurrent à un ordre de départ particulier, dans la première partie ou toute partie suivante, dans le but de permettre au concurrent de pleinement participer à toutes leurs épreuves de la compétition. Dans ce cas, on s'efforcera de placer un concurrent plus tôt dans l'épreuve à laquelle il aurait normalement concouru, en fonction du tirage au sort. De plus, le comité responsable de la compétition est tenu de consigner par écrit les ordres de départ touchés et la justification de l'application de cette exception.

Tirage au sort des danses à exécuter

Patinage Canada annoncera chaque année les danses qui seront exécutées aux événements de qualification.